SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite Municipalité

MRC Matawinie
ENTREPRENANTE DE NATURE!

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME N° 2024-001

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à 20 h le 12 février, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-001

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 11.5.1.2.6 du Règlement de zonage n° 390-97 de l 'ancienne municipalité du Village de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

- Permettre l'aménagement de trois (3) espaces de stationnement hors rue pour desservir une résidence trifamiliale isolée (une case par logement), alors que la norme édictée exige un minimum de six (6) espaces de stationnement hors rue (deux cases par logement).

RAISON ALLÉGUÉE

Transformation de la résidence unifamiliale isolée en résidence trifamiliale isolée. Espace limité sur le terrain en raison de sa superficie et des contraintes naturelles (bande de protection riveraine).

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur un terrain situé sur le lot 5 360 213, du cadastre du Québec (4310, rue Principale), à l'intérieur des limites de la zone C-222.

LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce vingt-sixième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et en ligne sur le site internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, le vingt-sixième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-sixième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/Greffier-trésorier